

# CONDITIONS DE LOCATION

## 1- Période de location:

Location à la semaine période estivale, week-end, ou autre durée à convenir pour les autres périodes.

## 2- Location :

la location devient effective après l'accord de Monsieur et Madame JouffreDenis et après réception du montant des arrhes soit 25% de la somme totale.

## 3- Paiement :

Le montant du séjour est intégralement payé le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

## 4- Dépot de garantie ou caution

Une caution sera versée par le locataire à son arrivée. Cette caution sera restituée au locataire le jour de son départ, si l'état des lieux ne constate aucun problème, ou dans un délai de 10 jours si un dommage est causé au logement, après déduction des frais de remise en état.

## 5- Etat des lieux

Le gîte est loué avec literie, matériel de cuisine, verrerie, sans draps ni linge de maison.

Le tout conforme à un inventaire, cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

l'état de propreté du gîte à l'arrivée et au départ des locataires devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge des locataires pendant la période de location et avant son départ.

Possibilité service ménage payant : 35 euros. Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux : logement vacances.

## 6- Espace non fumeur

Afin de ne pas dégrader l'état du gîte (air ambiant, murs jaunis) vous devez fumer à l'extérieur.

## 7- Capacité

La capacité d'accueil est de 4 adultes, ou 2 adultes et 3 enfants maximum.

## 8- Annulation du locataire

Le locataire a versé des arrhes et se désiste, il les perd si le gîte n'est pas reloué au cours de cette période.

## 9- Annulation du propriétaire

Si le locataire a versé des arrhes, le propriétaire doit restituer le double de cette somme.

## 10- Arrivée/Départ

En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire du gîte. Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24 heures sans avis notifier au propriétaire, le présent contrat est considéré comme résilié et les sommes versées restent acquises au propriétaire.

## 11- Animaux admis

Respect des personnes, des animaux de ferme et des équipements demandé.

## Accès au gîte

Le pré de Mazan est un hameau de la commune du Cros de Géorand,

qui se situe au pied du mont-fol, à 1250m d'altitude.

Le long de la départementale 122, à mi-chemin entre les villages de sainte Eulalie et le Béage, le mont gerbier de jonc et le lac d'Issarlès, à quelques pas du GR 3.

Coordonnées GPS: lat: 44.8275 / long: 4.157222